

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le onze du mois de septembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.
Commandant Florent COURREGES, chef de groupement logistique.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT.

Absent excusé:

George BOUSQUET.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 5 septembre 2014.

RAPPORT N°058/BUR – 09/14

OBJET : Transformation de postes

Considérant l'avis favorable rendu par la CAP des PATS de catégorie C, réunie le 9 courant, sur l'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe de deux adjoints administratifs 1ère classe ;
Considérant par ailleurs que par délibération, le CASDIS du 31 octobre 2007 a décidé un taux de promotion à 100 % pour chaque grade des catégories A, B et C ;

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les transformations de postes ci-dessous :

	Nombre de postes actuels ouverts	Nombre de postes après transformation	Date d'effet
Adjoint administratif 1ère classe	13	11	01/08/14
Adjoint administratif principal 2ème classe	8	10	01/08/14
TOTAL	21	21	

.../...

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme,
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture
le **18 septembre 2014**
et de la publication-notification du **18 septembre 2014**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité